

2024



# COMMUNE DE BRENOUX

Département de la Lozère (48)

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES MONT-LOZERE**  
ANALYSE CARTOGRAPHIQUE POUR L'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION  
AU SENS DE LA LOI DU 10 MARS 2023

## Préambule

La communauté de communes Mont Lozère a souhaité accompagner ses communes membres pour qu'elles établissent leurs cartes de zones d'accélération en énergies renouvelables. C'est à cet effet que le cabinet a travaillé selon une méthodologie précise articulée sur deux axes. Le premier produire un document global pour la communauté de communes, le second individualiser par commune les potentiels sur leur territoire, selon les dispositions de la loi du 10 mars 2023.

### 1) Une analyse à l'échelle de l'intercommunalité

Elle indique les enjeux à prendre en compte en première analyse lorsqu'il s'agit d'envisager un projet en énergies renouvelables : enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux et accès aux raccordements au réseau ENEDIS. **Les enjeux particuliers que sont le Parc National des Cévennes (zone cœur et zone d'adhésion), ainsi que le Bien Unesco Causse Cévennes ont prévalu dans les obligations de respect des territoires.**

Les sites dits « dégradés » sont identifiés sur ces cartographies à l'échelle intercommunale afin que chaque élu du territoire puisse avoir une vision globale des sites potentiels et de leurs contraintes. Les sites ont été inventoriés grâce au site internet public « Céréma ».

La logique de la loi d'accélération des énergies renouvelables suppose qu'une analyse soit effectuée pour tous les potentiels terrestres en ENR que sont la géothermie, l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque. C'est pourquoi, une analyse des enjeux vis-à-vis du potentiel éolien est intégrée dans le présent document, comme le demande la loi.

Il y est présenté, à l'échelle de l'intercommunalité les cartographies décrivant les enjeux techniques rédhibitoires : contraintes aéronautiques civiles et militaires, tampon de 800m autour des habitations, Parc National des Cévennes. Précisions : la réglementation prévoit une distance de 500 mètres minimum entre une éolienne et les habitations, mais l'expérience a montré que cette distance est la plupart du temps insuffisante au regard du respect de la réglementation acoustique. Cette analyse cartographique fait apparaître des zones techniquement favorables à l'éolien. Cependant il revient à chaque commune le droit de prendre la décision de les inclure ou pas dans les zonages d'accélération.

### 2) Une analyse par commune

Chaque commune dispose d'une identification cartographique des potentiels photovoltaïques de puissance et de production suivants :

- Identification des toitures de plus de 500m<sup>2</sup> et des parkings de plus de 1500m<sup>2</sup>. Selon, une méthodologie mise en place par « Céréma » sur d'autres départements, on estime que seulement 20% des superficies des toitures potentielles sont mobilisables pour une installation PV.
- Focus sur les sites dégradés : une analyse a priori des enjeux du site est faite afin de préciser, selon les données bibliographiques si le site est : favorable car sans enjeux (codifié vert), favorable mais avec un enjeu, type ZNief 1 ou 2 (codifié jaune), moyennement favorable car concerné par un ou plusieurs enjeux importants comme PNC, Natura 2000 (codifié orange).
- Autres zones potentielles proposées par les communes, avec ici aussi une analyse des enjeux en y ajoutant un critère d'utilisation actuelle du sol. Pour les sites encore en cours d'études et non autorisés, le potentiel de puissance et de production a été estimé à la moitié de la superficie proposée.

Les estimations de production par site ont été effectuées avec l'hypothèse d'une production de 1300h à puissance nominale par an.

# SOMMAIRE

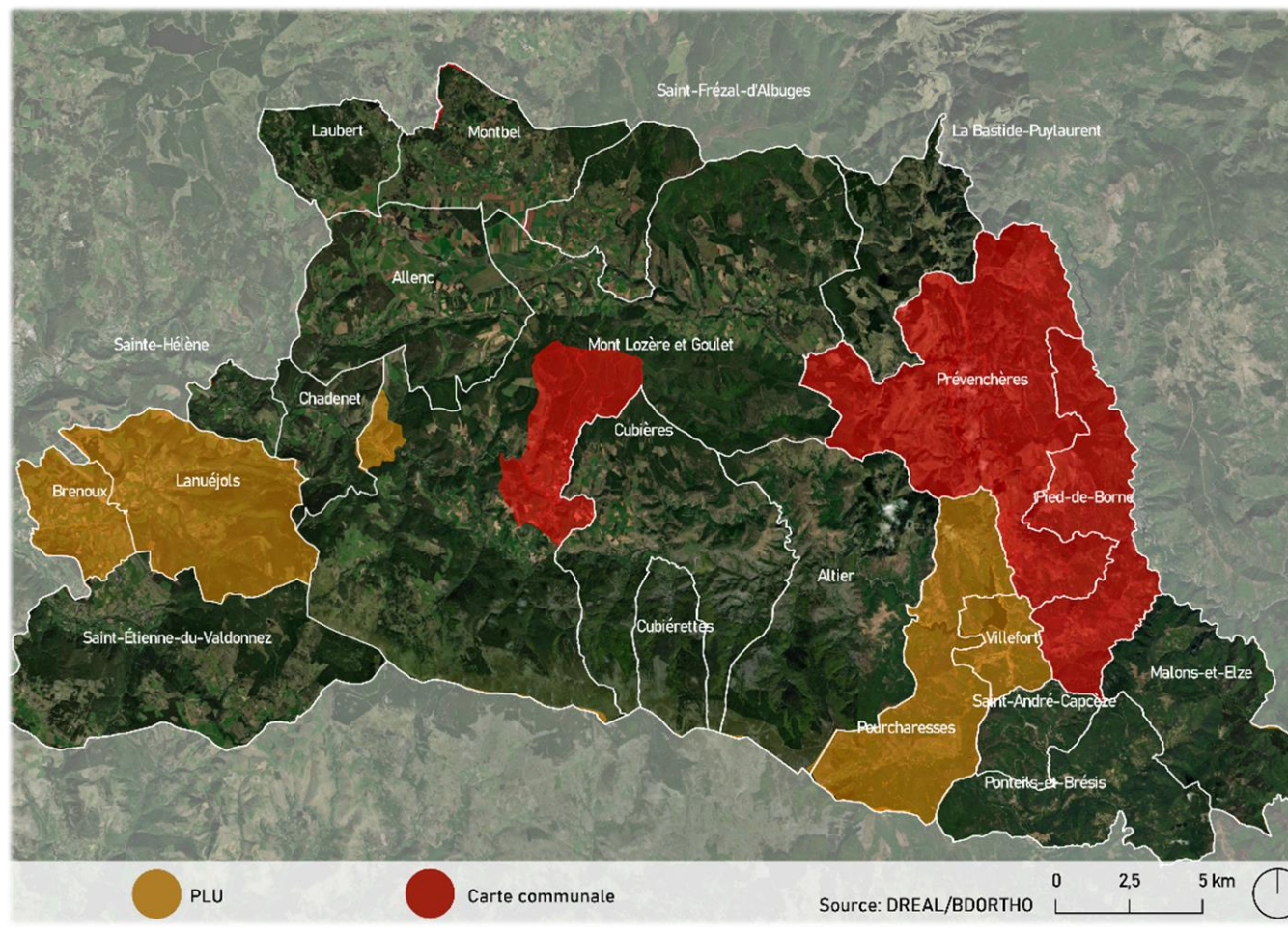
<b>1</b>	<b>. Contexte Général de la Communauté des Communes Mont-Lozère .....</b>	<b>4</b>
1.1	Contexte réglementaire de la Communauté des communes Mont-Lozère.....	6
1.2	Enjeux environnementaux .....	7
1.2.1	NATURA 2000 « Directive Habitats » .....	7
1.2.2	NATURA 2000 « Directive Oiseaux » .....	8
1.2.3	ZNIEFF .....	9
1.2.4	Parc national des Cévennes.....	10
1.3	Tableau de synthèse des enjeux présents sur les communes.....	11
1.4	Enjeux paysagers et patrimoniaux .....	12
1.4.1	Zone de bien UNESCO .....	12
1.4.2	Sites classés/inscrits au titre du code de l’environnement.....	13
1.4.3	Sites classés/inscrits au titre du code de l’urbanisme.....	14
<b>2</b>	<b>. Potentiel photovoltaïque au sol.....</b>	<b>16</b>
2.1	Contexte environnemental des sites à potentiel à l’échelle intercommunale .....	18
2.1.1	ZNIEFF Type 1 .....	19
2.1.2	ZNIEFF Type 2 .....	20
2.1.3	NATURA 2000 « DIRECTIVE OISEAUX » .....	21
2.1.4	NATURA 2000 « DIRECTIVE HABITATS ».....	22

2.2	Contexte paysager et patrimonial des sites a potentiel à l'échelle intercommunale.....	23
2.2.1	Sites inscrits et classés au titre du code de l'environnement .....	23
2.2.2	Parc national des Cévennes.....	24
2.2.3	Zones de biens UNESCO .....	25
2.3	Identification des sites à l'échelle communale .....	26
2.3.1	Identification des sites dégradés.....	28
2.3.2	Sites non dégradés à potentiel.....	29
<b>3</b>	<b>. Potentiel photovoltaïque sur toitures .....</b>	<b>30</b>
3.1	Synthèse de potentiel de production.....	33
<b>4</b>	<b>. POTENTIEL ÉOLIEN .....</b>	<b>36</b>
4.1	Zones tampon autour des batiments .....	38
4.2	Contraintes aéronautiques.....	40
4.2.1	Contraintes aéronautiques civiles .....	40
4.2.2	Contraintes aéronautiques militaires.....	41
4.3	Zones les plus propices à l'éolien .....	42

# 1. CONTEXTE GENERAL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES MONT-LOZERE

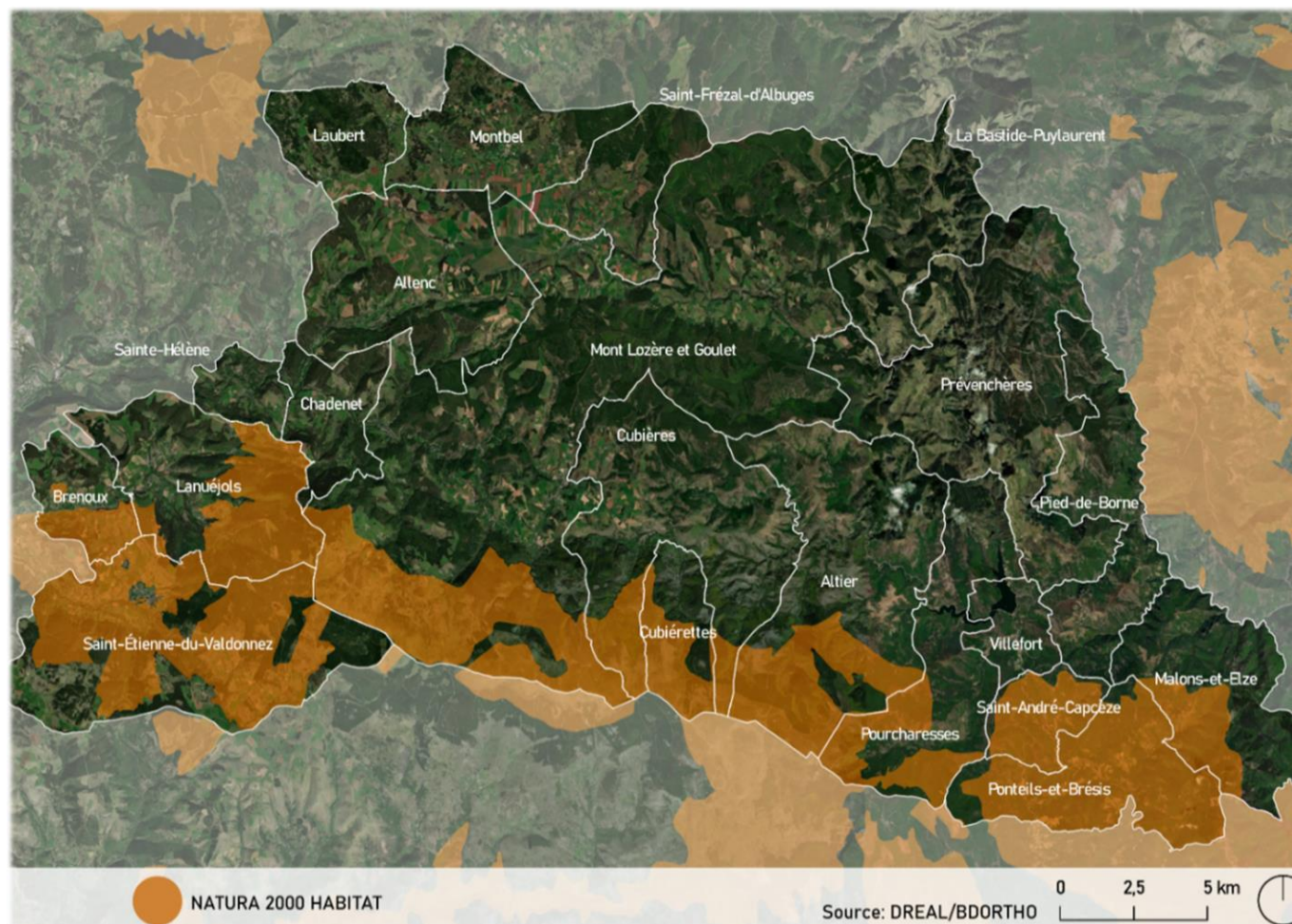


## 1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES MONT-LOZERE



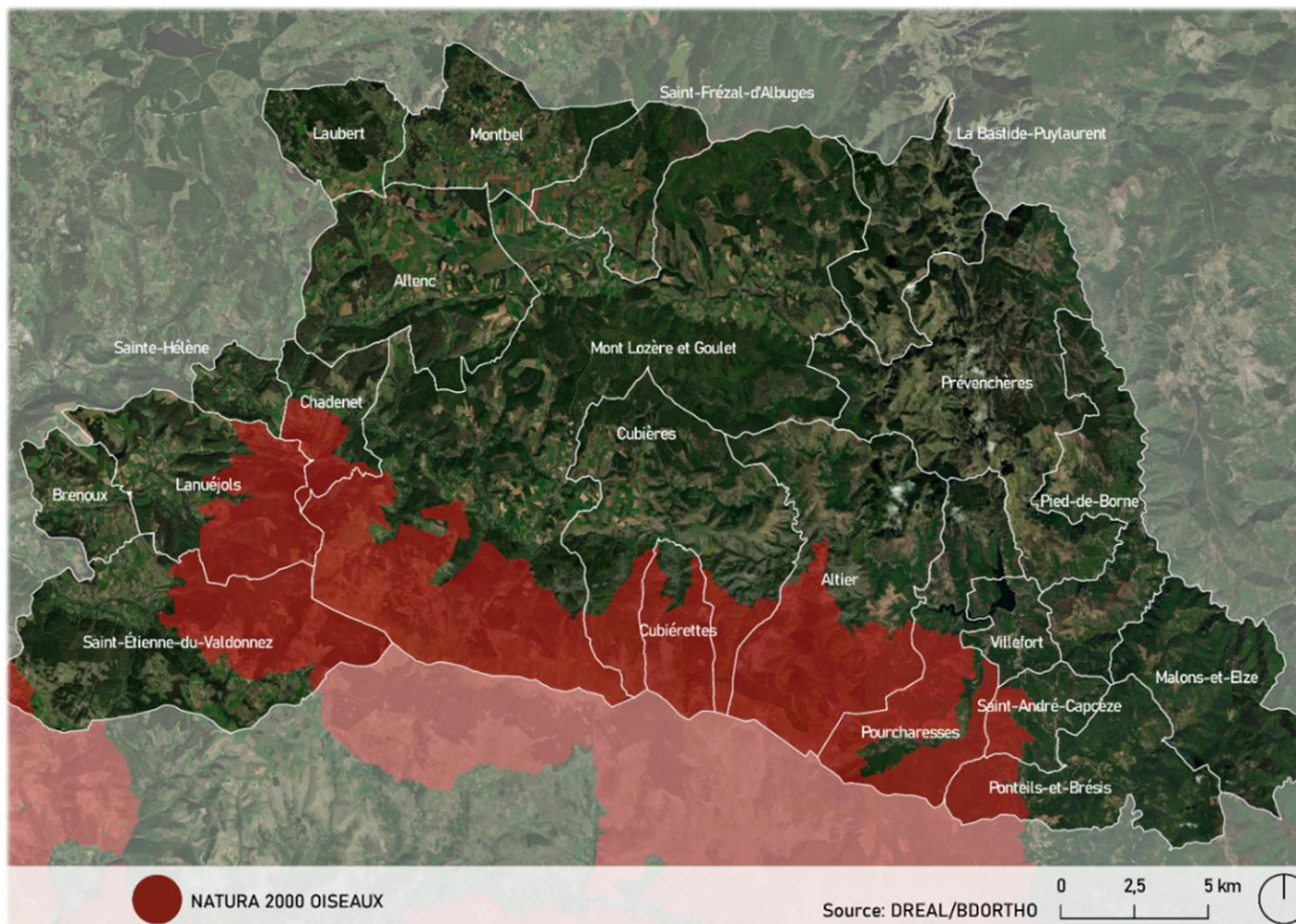
## 1.2 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

### 1.2.1 NATURA 2000 « Directive Habitats »

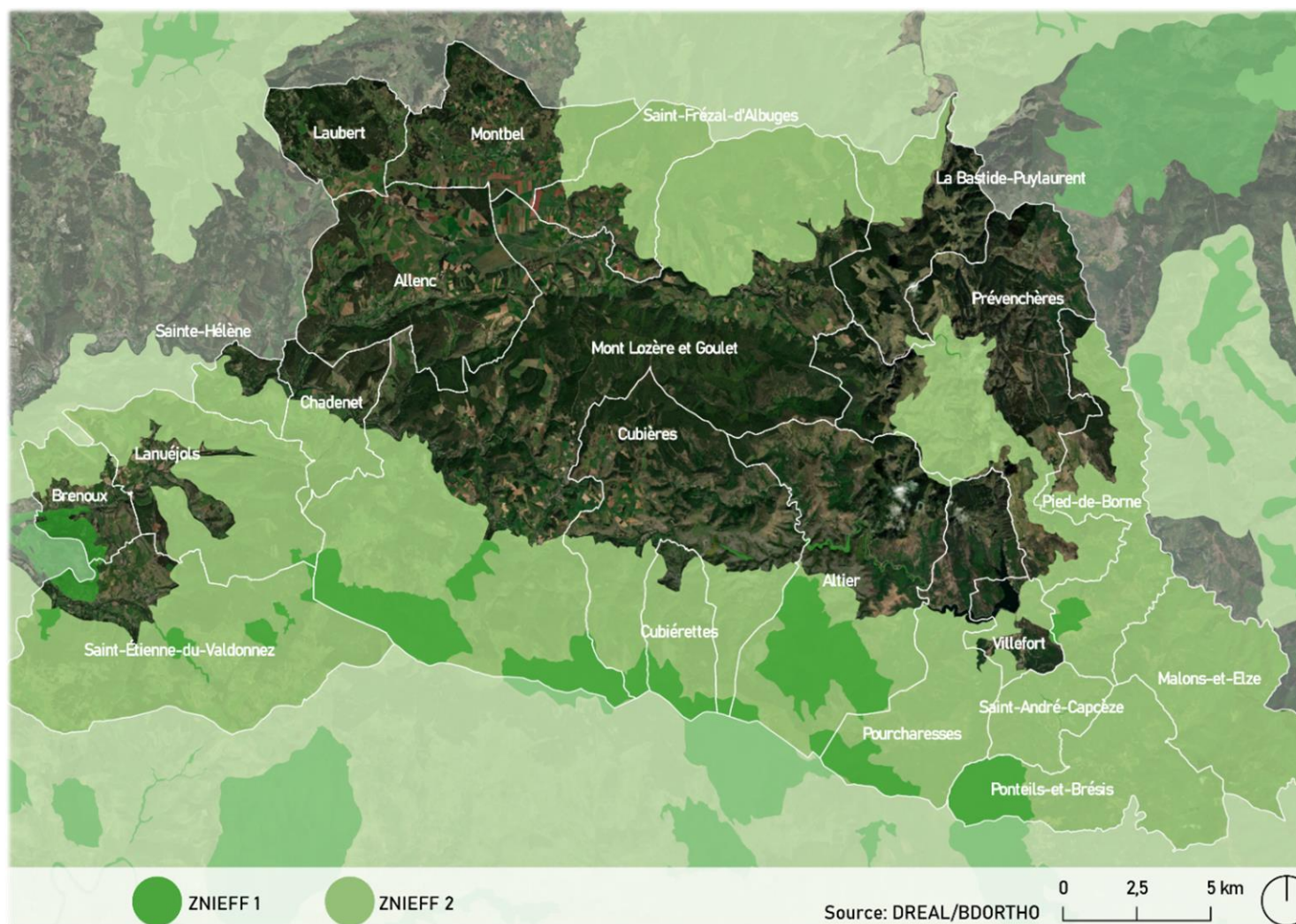




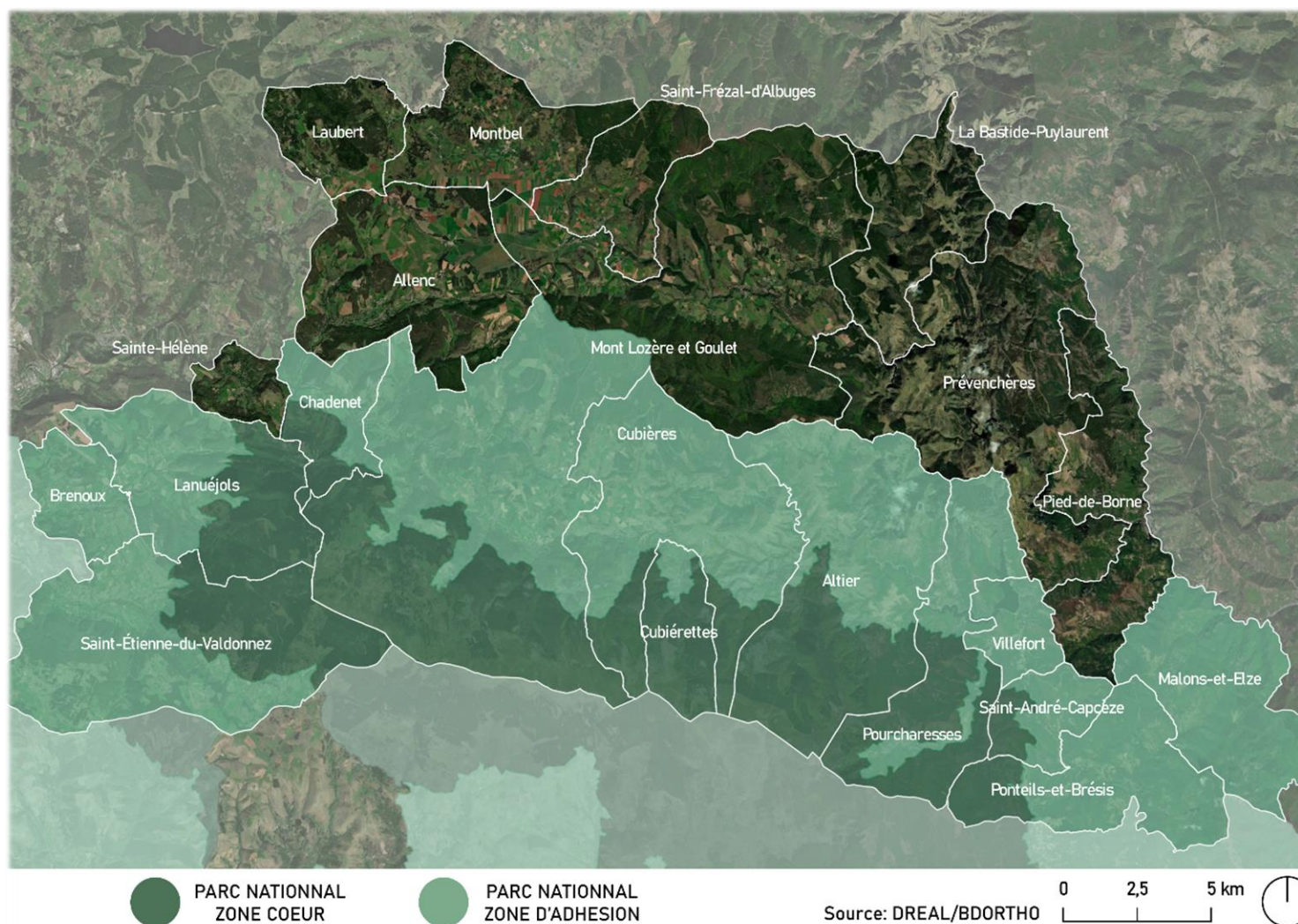
### 1.2.2 NATURA 2000 « Directive Oiseaux »



### 1.2.3 ZNIEFF



### 1.2.4 Parc national des Cévennes

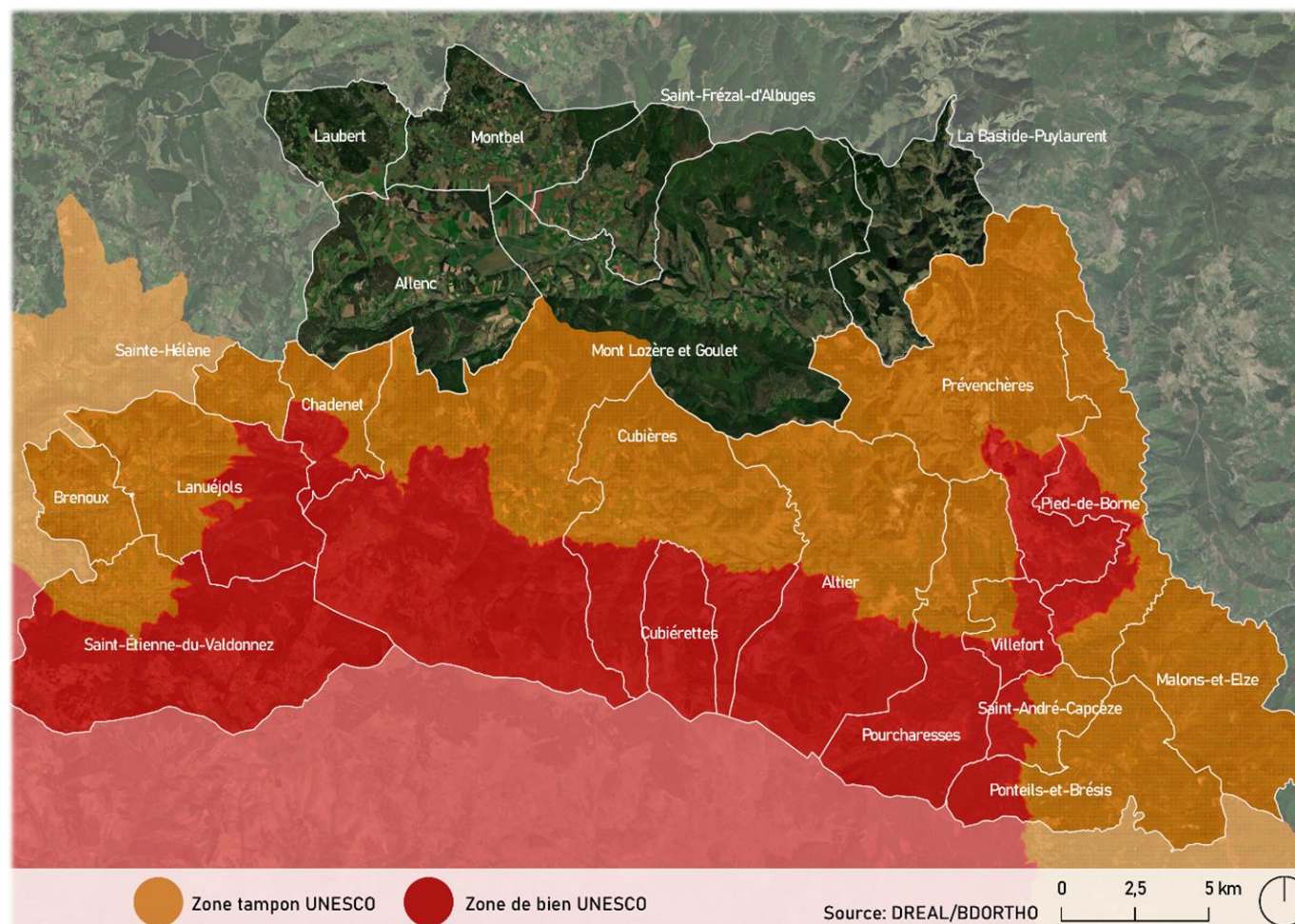


## 1.3 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PRÉSENTS SUR LES COMMUNES

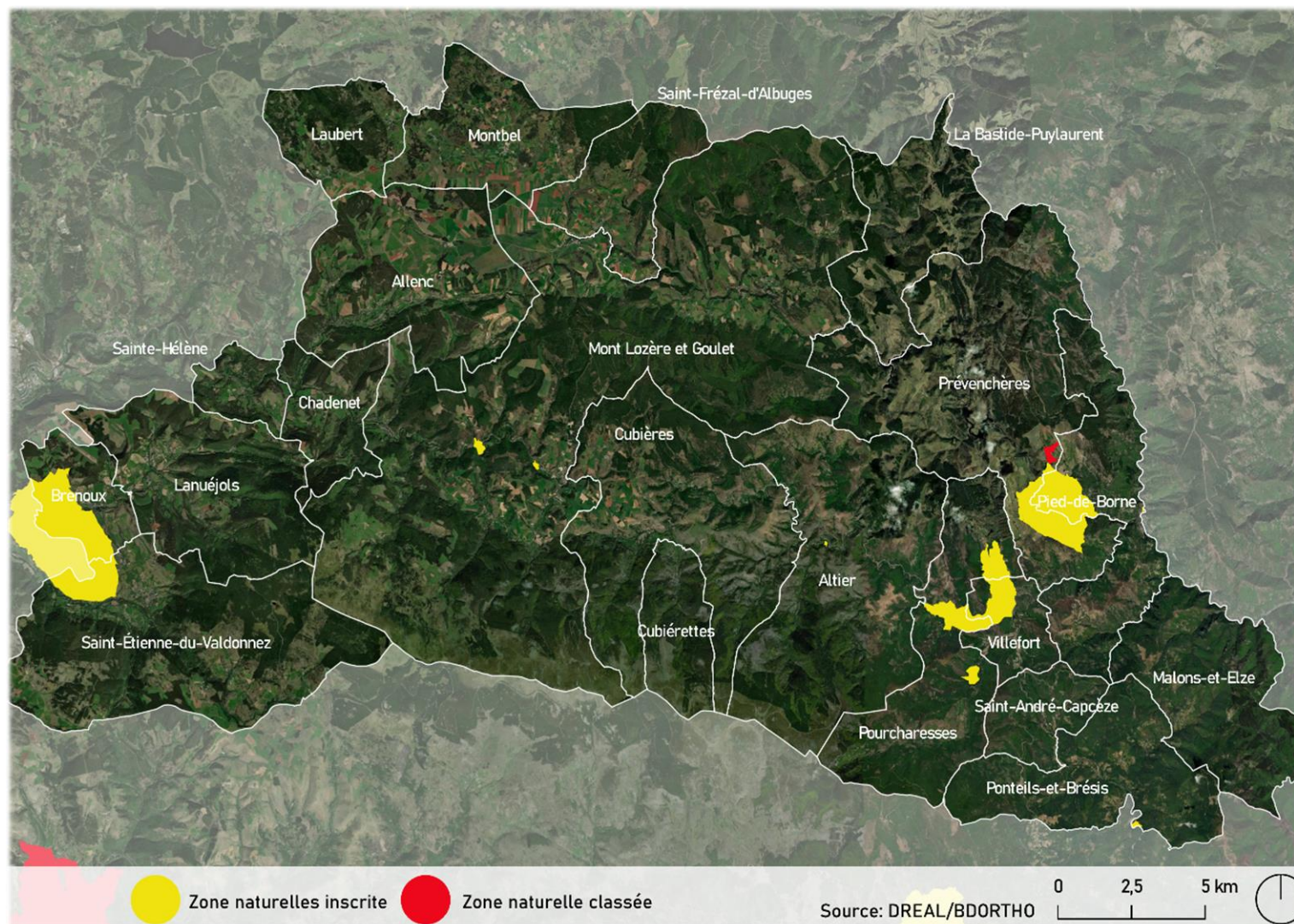
COMMUNES	ZNIEFF 1	ZNIEFF 2	NATURA 2000 OISEAUX	NATURA 2000 HABITAT	ZONE CŒUR DE PARC NATIONAL	ZONE D'ADHÉSION PARC NATIONAL
ALLENC		X				
ALTIER	X		X	X	X	X
BRENOUX	X	X		X		X
CHADENET		X	X		X	X
CUBIERES	X	X	X	X	X	X
CUBIÉRETTES	X	X	X	X	X	X
LA BASTIDE-PUYLAURENT		X				
LANUEJOLS	X	X	X	X	X	X
LAUBERT						
MALONS-ET-ELZE		X	X	X		X
MONT LOZERE ET GOULET	X	X	X	X	X	X
MONTBEL		X				
PIED-DE-BORNE	X	X				
PONTEILS-ET-BRESIS	X	X		X	X	X
POURCHARESSES	X	X	X	X	X	X
PREVENCHERES	X	X				
SAINT-ANDRE-CAPCEZE	X	X		X	X	X
SAINTE-HELENE		X				
SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ	X	X	X	X	X	X
SAINT-FREZAL-D'ALBUGES		X				
VILLEFORT	X	X				X

## 1.4 ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

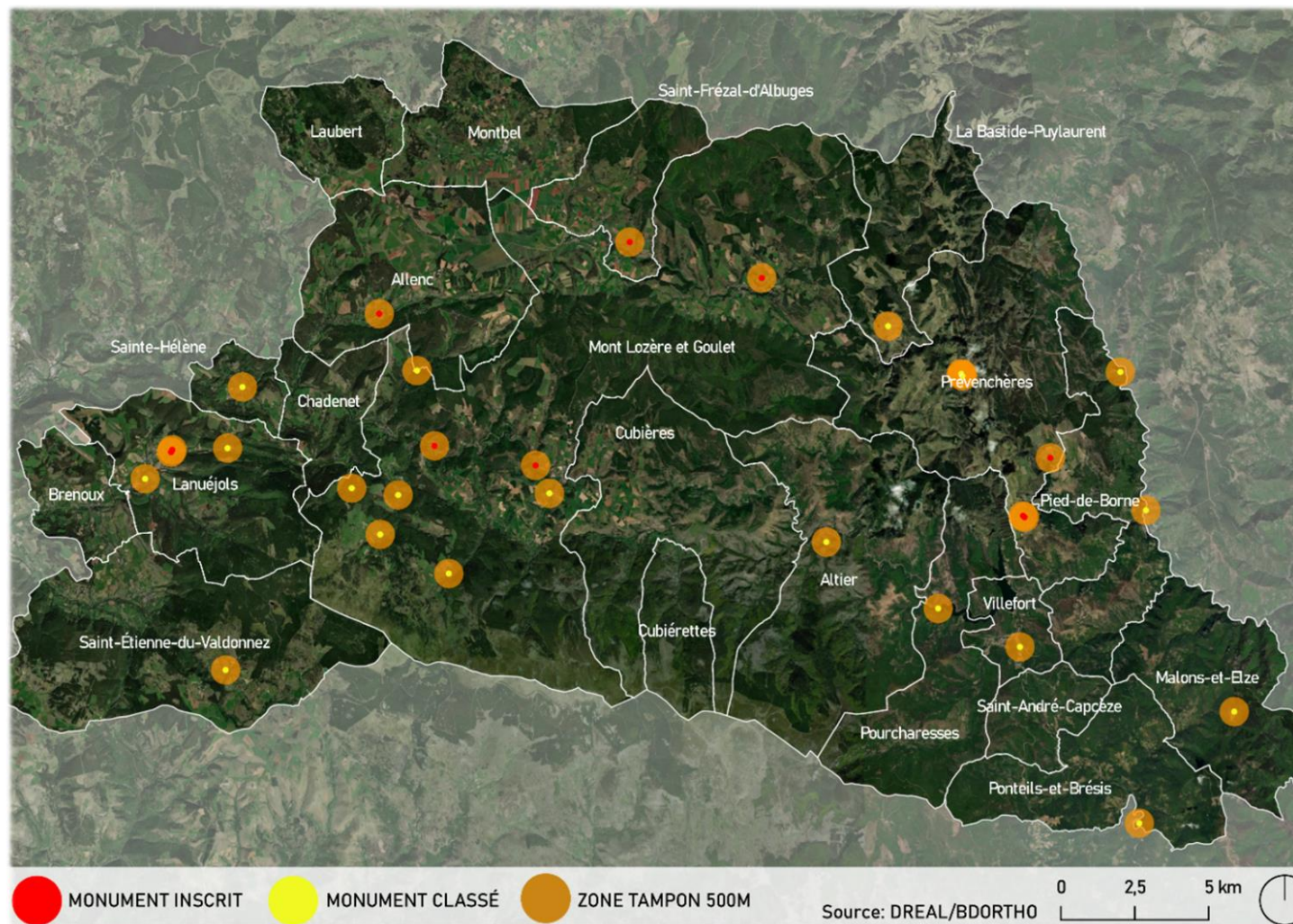
### 1.4.1 Zone de bien UNESCO



### 1.4.2 Sites classés/inscrits au titre du code de l'environnement



### 1.4.3 Sites classés/inscrits au titre du code de l'urbanisme



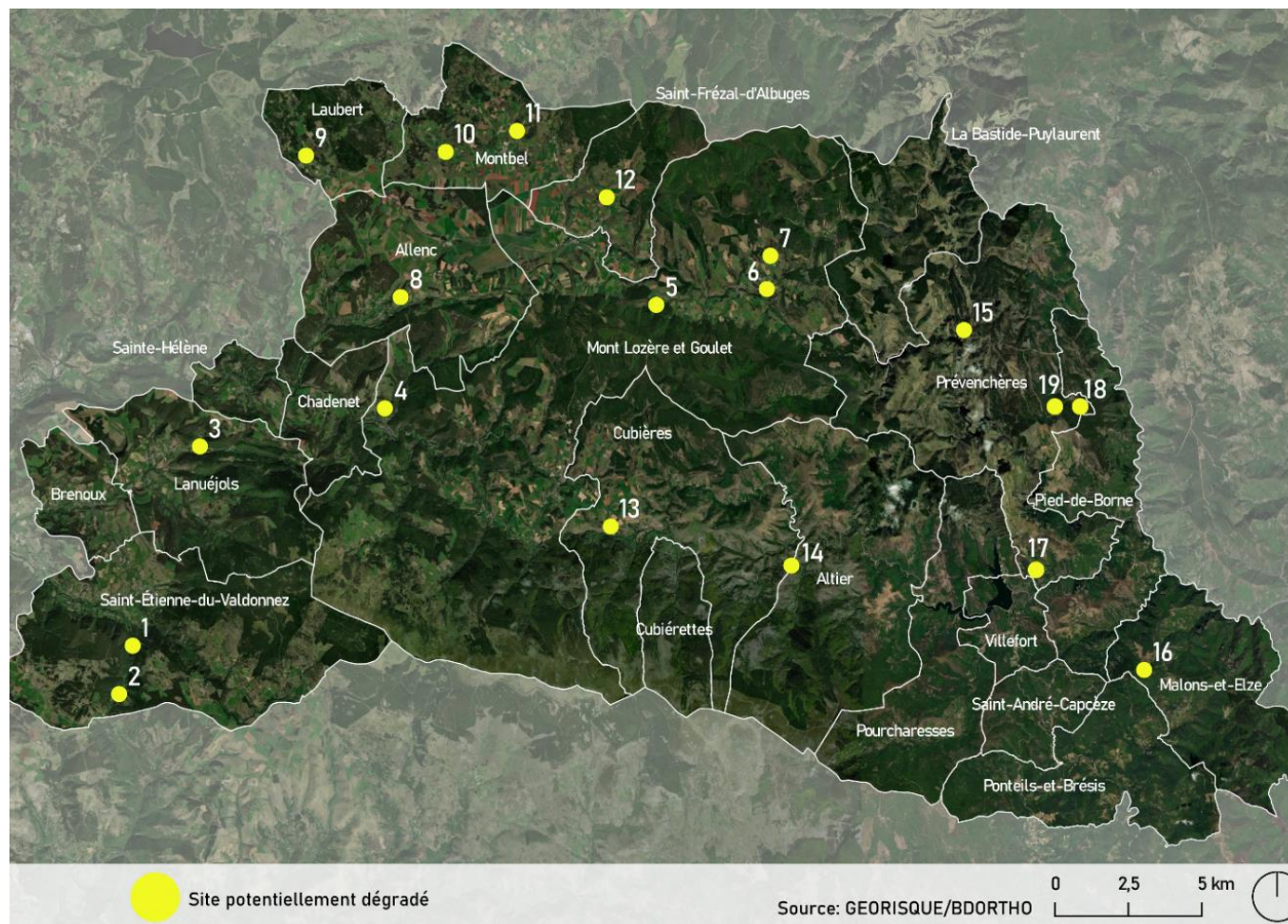




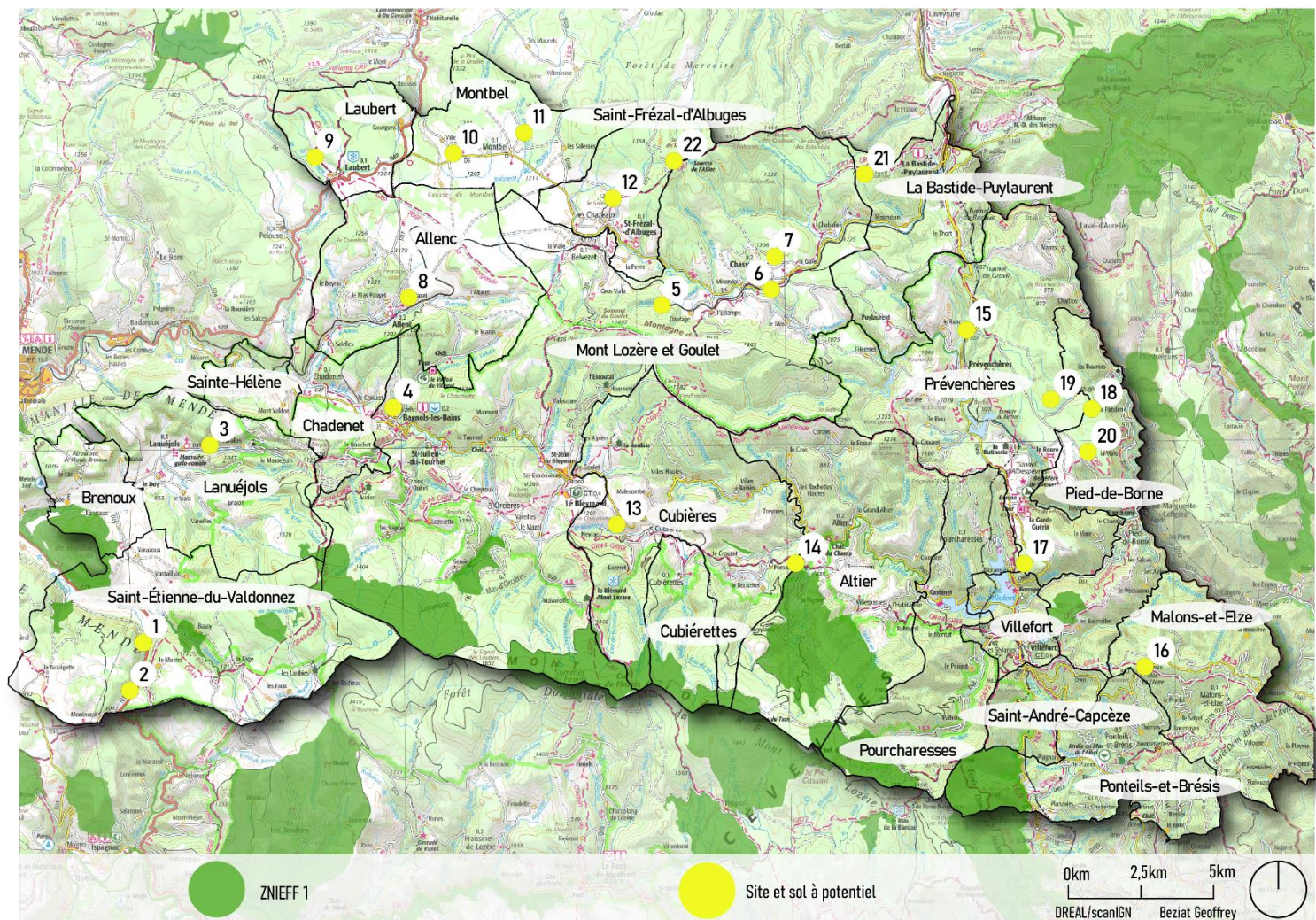
## 2. POTENTIEL PHOTOVOLTAIQUE AU SOL



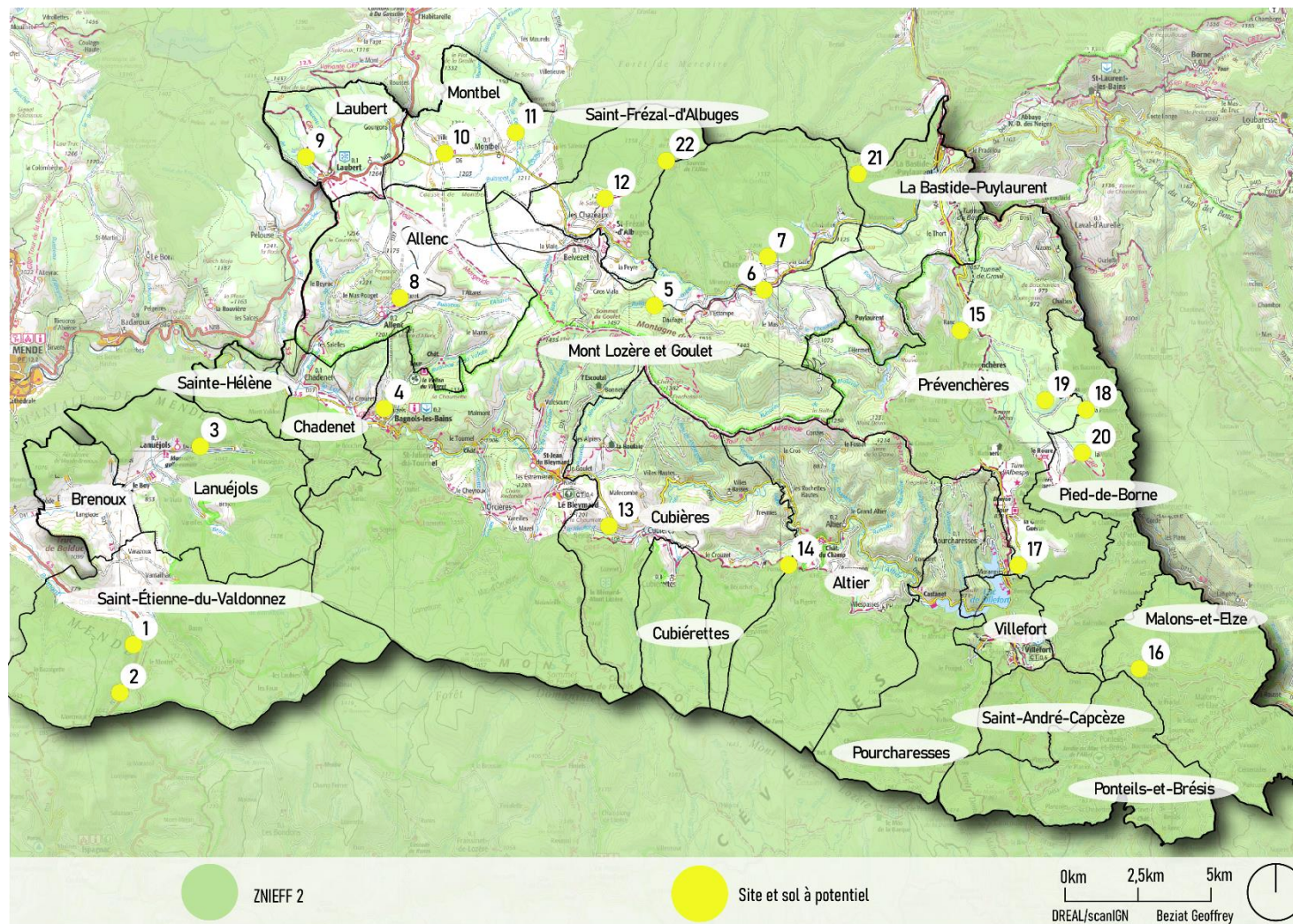
## 2.1 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DES SITES A POTENTIEL A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE



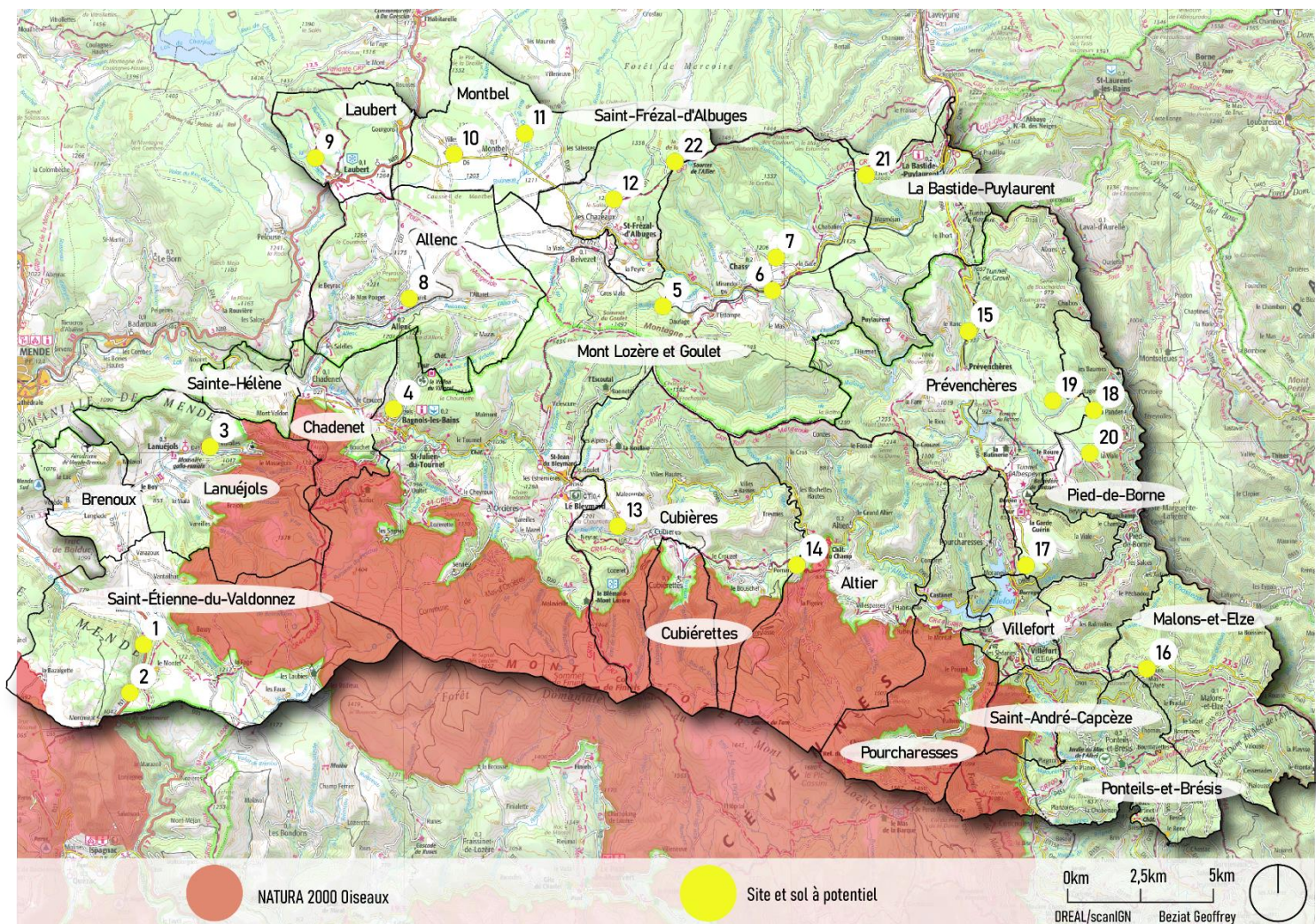
### 2.1.1 ZNIEFF Type 1



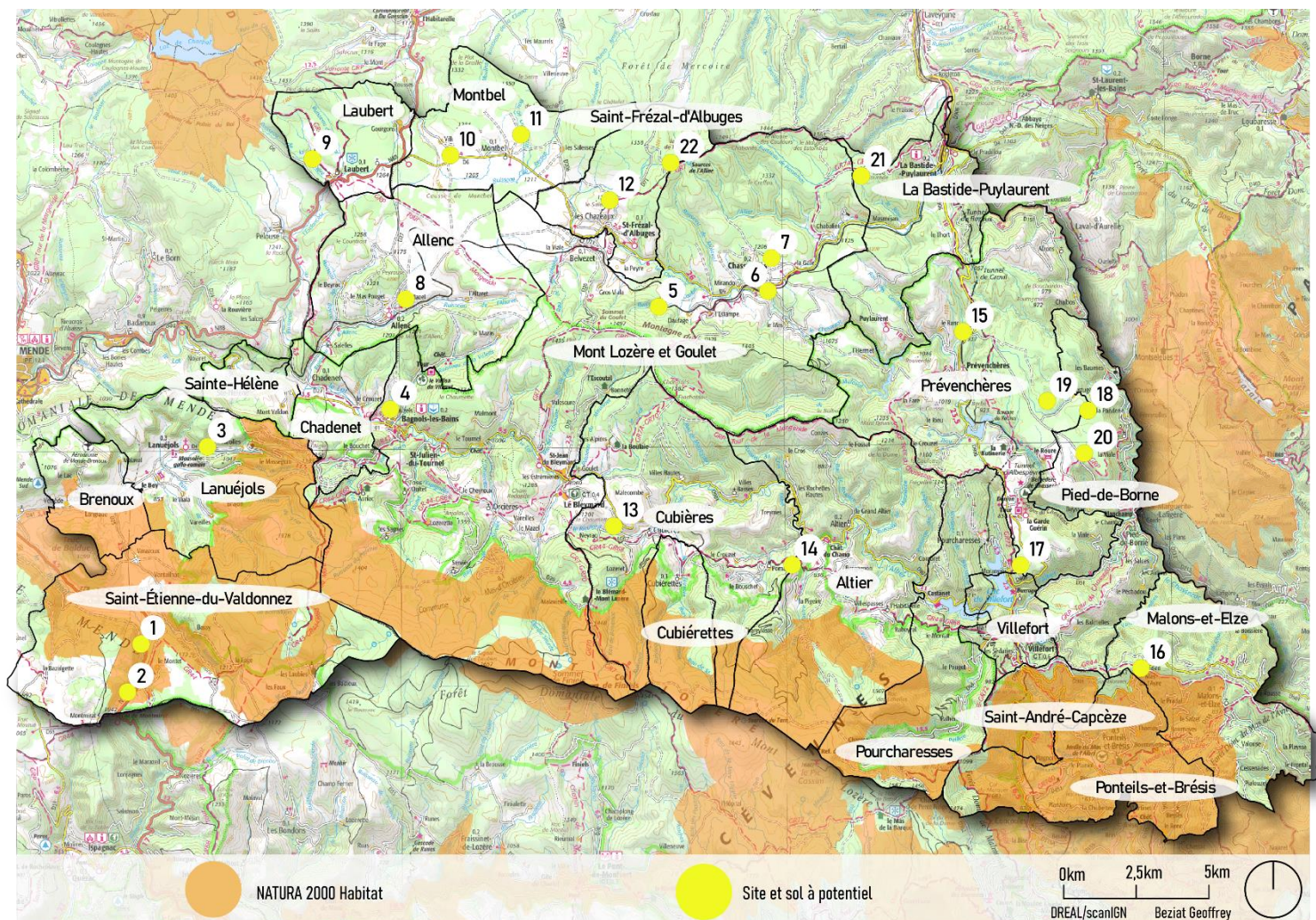
### 2.1.2 ZNIEFF Type 2



### 2.1.3 NATURA 2000 « DIRECTIVE OISEAUX »

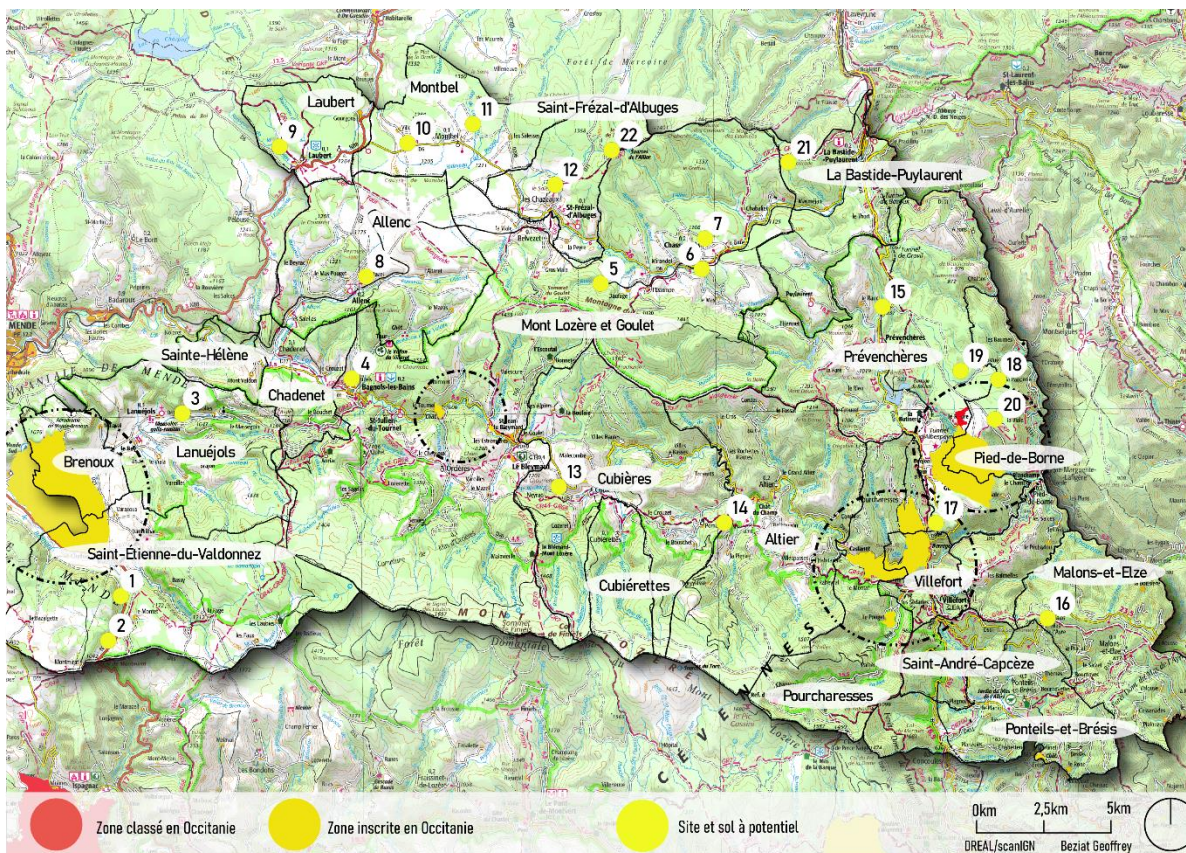


### 2.1.4 NATURA 2000 « DIRECTIVE HABITATS »



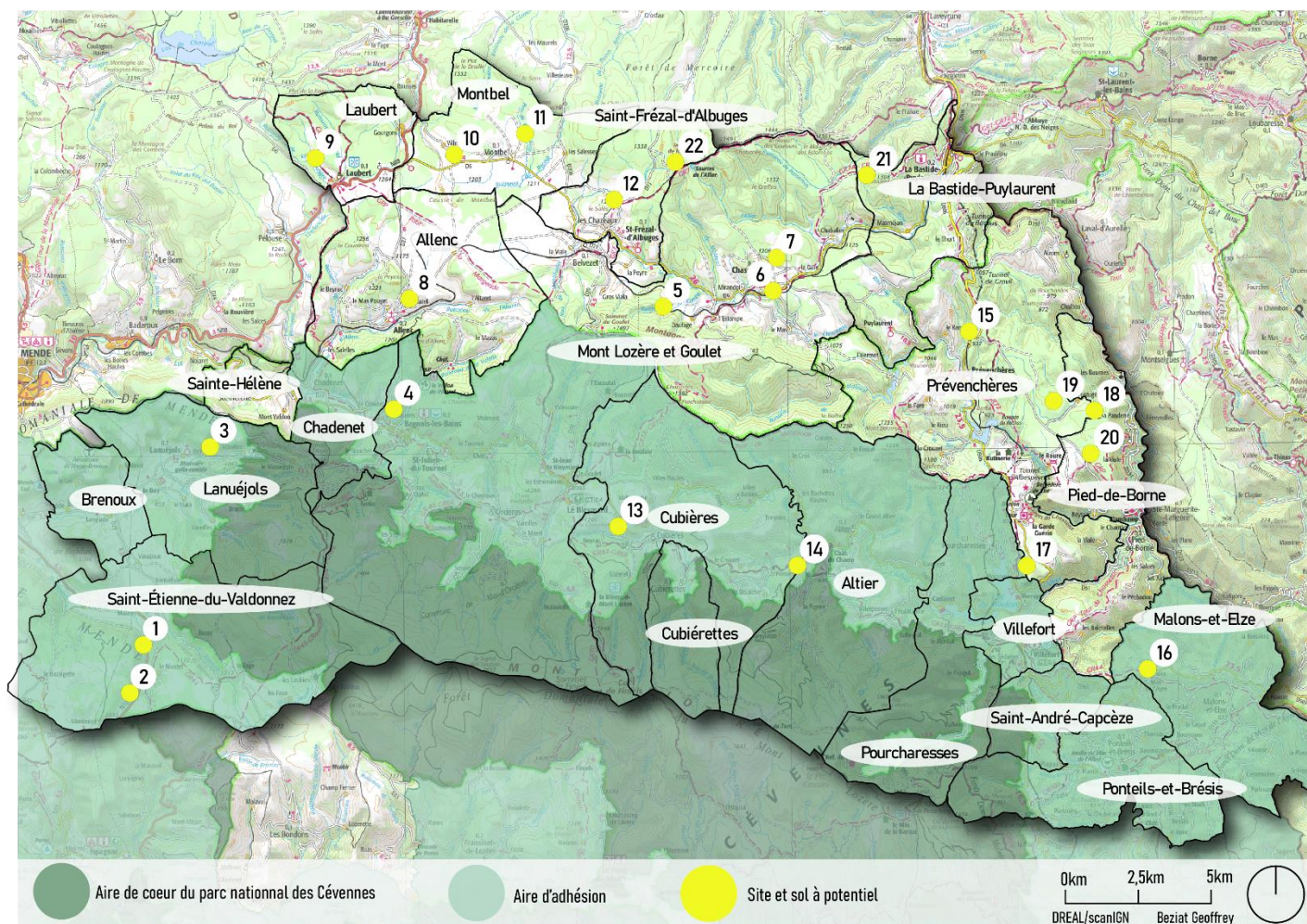
## 2.2 CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL DES SITES A POTENTIEL A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

### 2.2.1 Sites inscrits et classés au titre du code de l'environnement

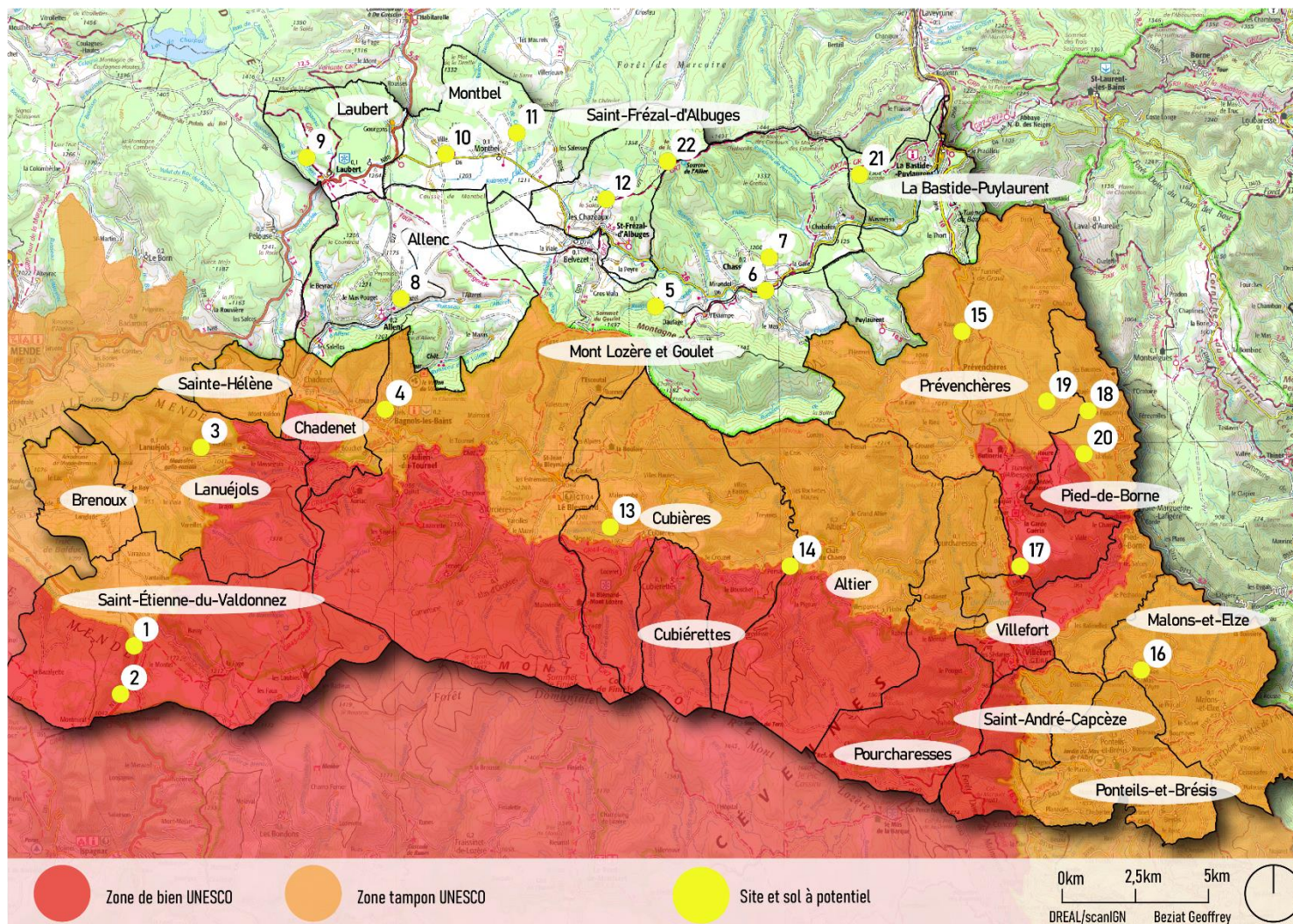




## 2.2.2 Parc national des Cévennes

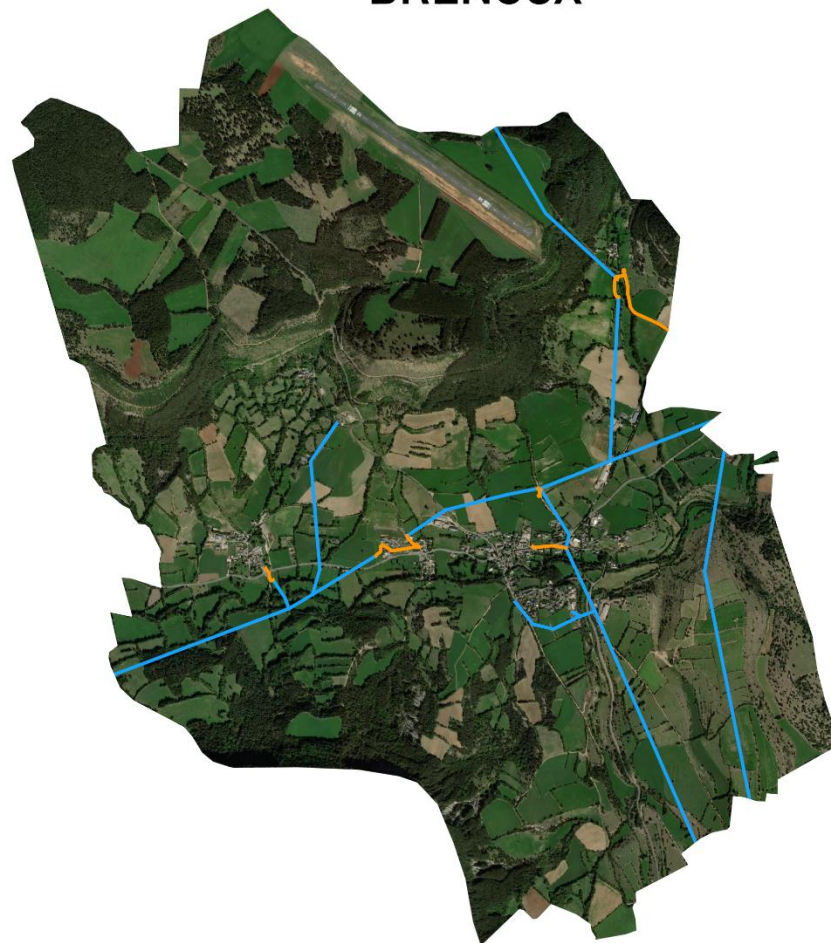


### 2.2.3 Zones de biens UNESCO



## 2.3 IDENTIFICATION DES SITES A L'ECHELLE COMMUNALE

### BRENOUX

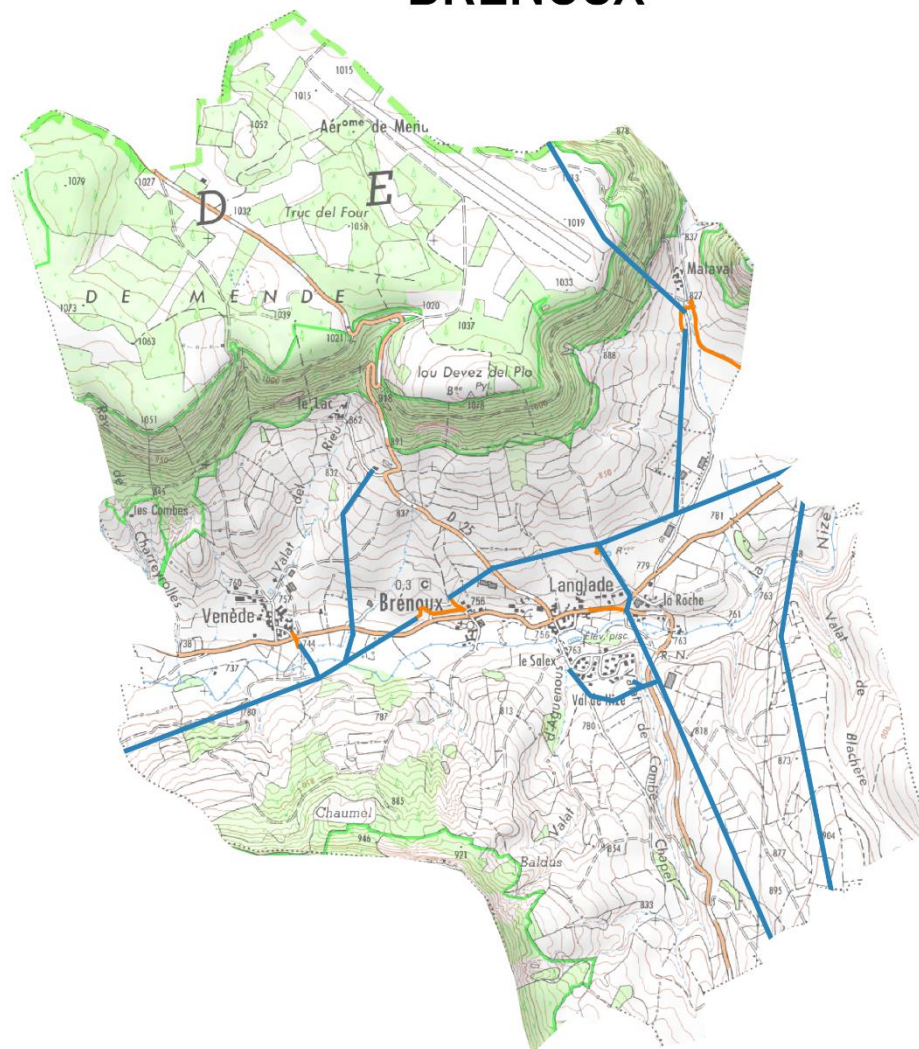


#### LÉGENDE

- Réseau aérien HTA
- Réseau souterrain HTA
- Sites à potentiel



# BRENOUX



## LÉGENDE

- Réseau aérien HTA
- Réseau souterrain HTA
- Sites à potentiel



### ***2.3.1 Identification des sites dégradés***

Pas de sites dégradés identifiés.

### ***2.3.2 Sites non dégradés à potentiel***

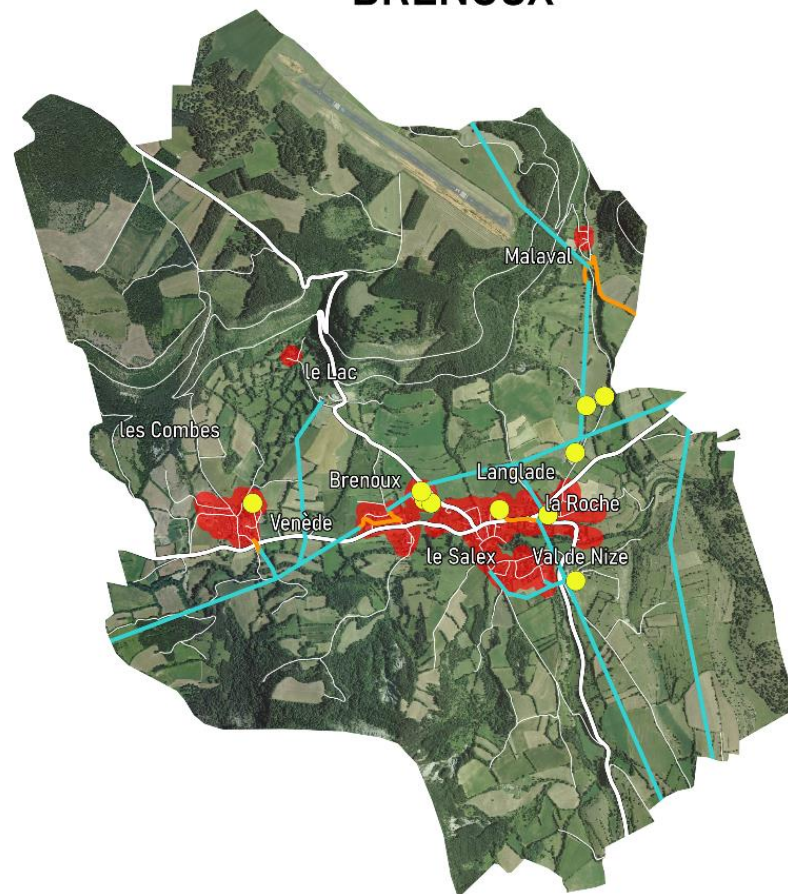
Non renseigné.

# 3. POTENTIEL PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURES





# BRENOUX



## LÉGENDE

- Réseau aérien HTA
- Réseau souterrain HTA
- Zone d'habitation
- Routes
- Batiments => 500m²



# 4 SYNTHÈSE DE POTENTIEL DE PRODUCTION

## 4.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DE PRODUCTION

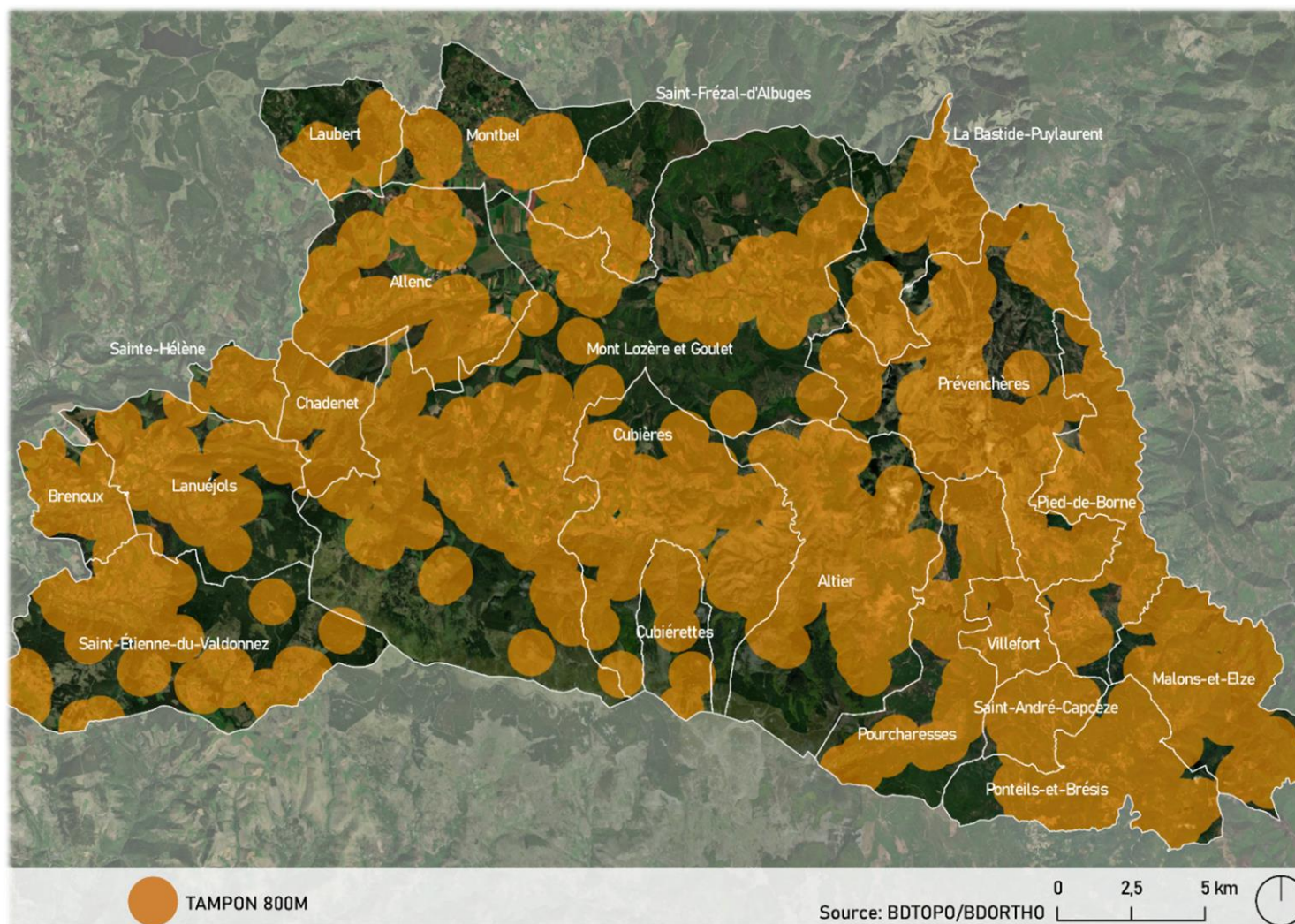
COMMUNE	POTENTIEL DE PRODUCTION SUR TOITURES EN KWC	POTENTIEL DE PRODUCTION AU SOL DÉGRADÉS EN MWC	POTENTIEL DE PRODUCTION EN MWC
BRENOUX	<b>199,48</b>	x	x
TOTAL EN MWC	<b>0,199</b>		

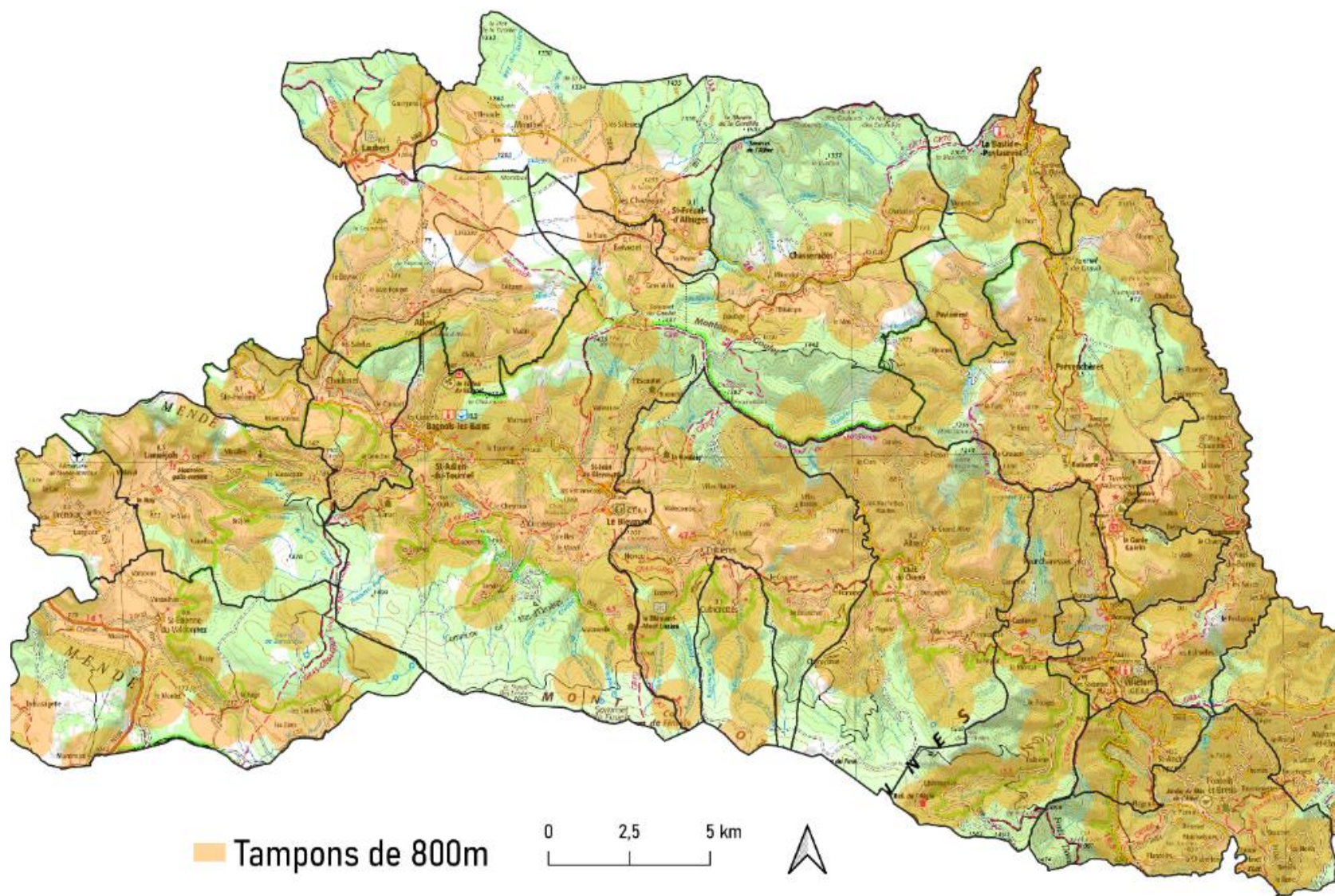


## 5. POTENTIEL ÉOLIEN



## 6.1 ZONES TAMPON AUTOUR DES BATIMENTS

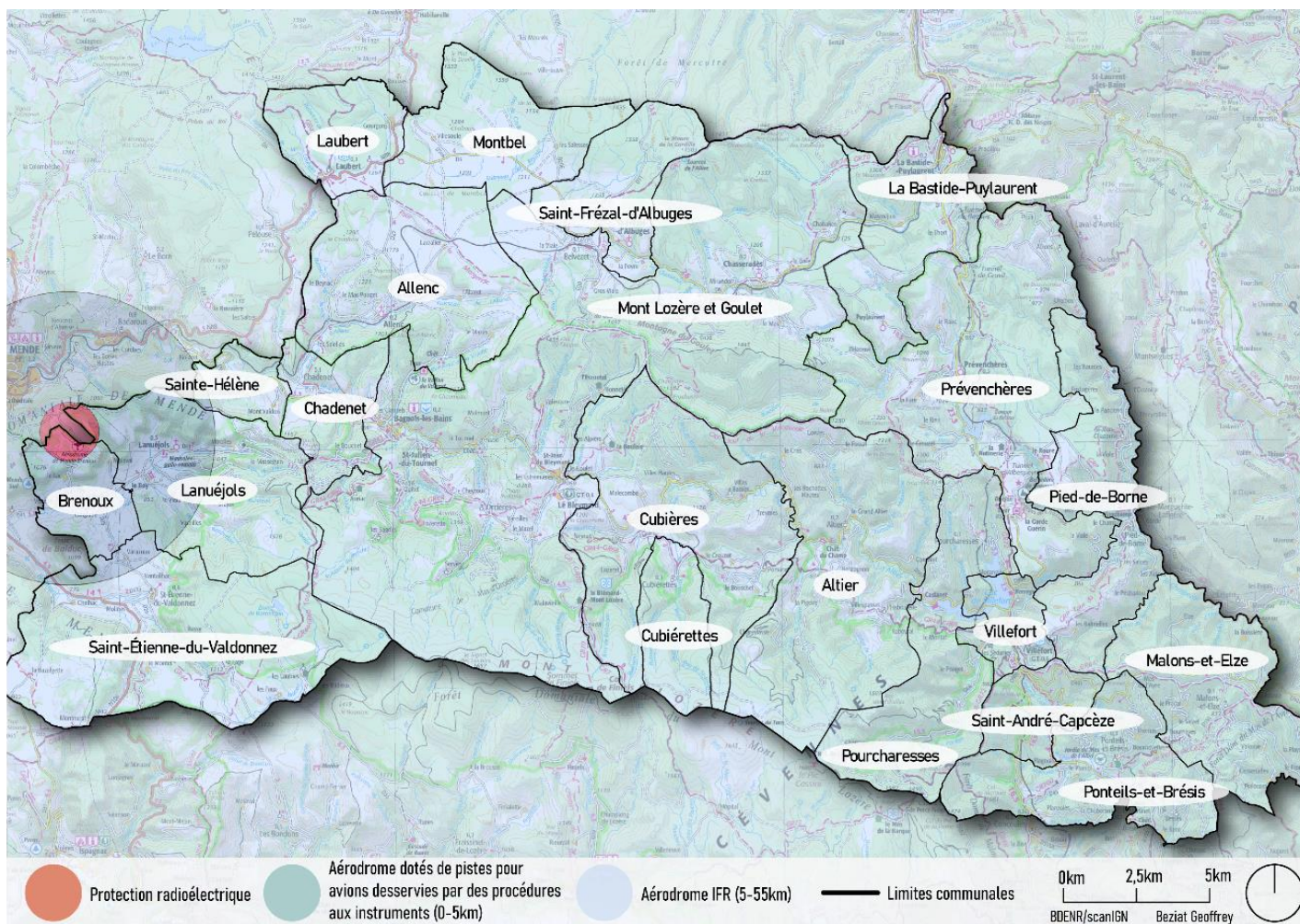




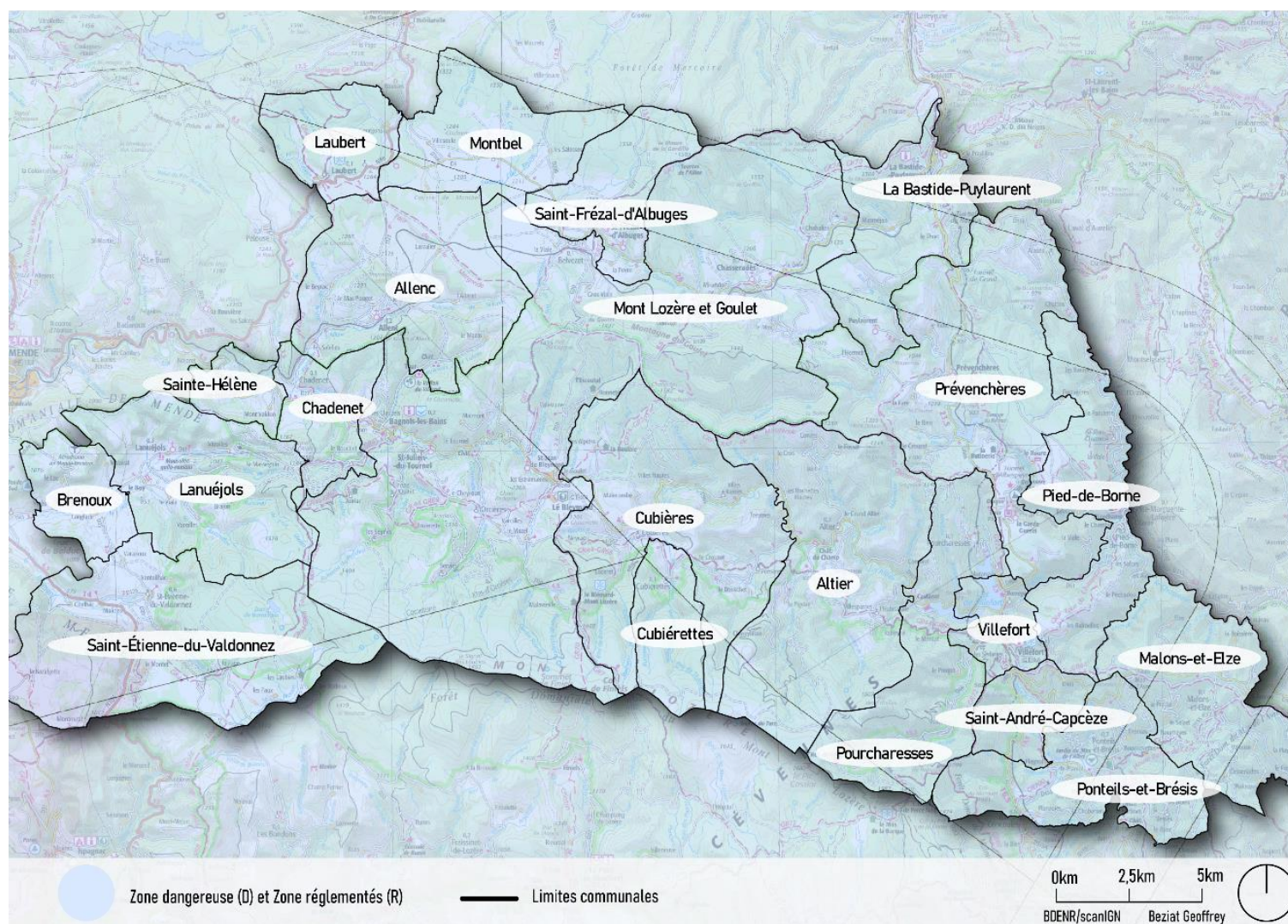


## 6.2 CONTRAINTES AERONAUTIQUES

### 6.2.1 Contraintes aéronautiques civiles



## 6.2.2 Contraintes aéronautiques militaires



## 6.3 ZONES LES PLUS PROPICES A L'EOLIEN

